



**ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ
PARC D'ACTIVITES NORD DE
L'AGGLOMERATION**

DOSSIER DE CREATION

4 – MODE DE REALISATION RETENU

Septembre 2003

SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

S.A.E.M. au capital de 62.500.000 cfp . RC 71 B 3520 . Ridet 035 204/001 . Siège social : 18, avenue Paul Doumer Nouméa
Bureaux : 28, rue du Général Mangin BP 2517 - 98846 Nouméa - Tél. : 27.58.71 - Fax 28.13.33
Agence Nord : BP 1 - 98825 Pouembout - Tél. : 47.73.80 - Fax : 47.73.89
Agence des Îles : BP 236 - 98820 Wé Lifou - Tél. : 45.03.77 - Fax : 45.03.44

MODE DE REALISATION RETENU

La province Sud, collectivité qui a pris l'initiative de la Zone d'Aménagement Concerté du Parc d'Activité Nord de l'Agglomération (PANDA), a choisi, conformément à l'article 8 – alinéa 2 de la délibération n°48/CP du 10.05.1989 réglementant les zones d'aménagement concerté en Nouvelle Calédonie, de réaliser l'opération en confiant la concession d'aménagement à une société d'économie mixte.

La réalisation de la ZAC pourra faire l'objet d'une exécution par tranches successives.